



Conseil Communautaire
24 septembre 2020
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 16 septembre 2020
Date de publication : 02 octobre 2020

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 94/20

Objet

Rapport d'activités 2019 de la CAGD

Secrétaire de séance

Sébastien DUTHU

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L. Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L. Croiserat, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe, J.M. Rebillard, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, J.P. Cuinet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, A. Douzenel à N. Jeannet, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, I. Girod à J.B. Gagnoux, N. Gomet à H. Prat, J. Gruet à J.P. Fichère.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

C. Chautard, M.R. Guibelin, C. Mathez, F. Rigaud, E. Saget, P. Verne.

En vertu de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doivent adresser chaque année, aux maires des communes membres, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'EPCI sur l'année N-1.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par chaque maire au sein de son Conseil Municipal.

En application de ces dispositions législatives, le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été élaboré pour l'année 2019 et sera transmis à l'ensemble des maires de l'Agglomération.

Ce rapport dresse un bilan des actions menées au quotidien par l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est l'occasion de rappeler les principaux objectifs fixés pour le territoire.

Le Conseil Communautaire **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tel qu'annexé.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Communes membres de la CAGD

Fait à Dole,
Le 24 septembre 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



The background of the cover is a photograph of a wooden roof truss system, overlaid with a semi-transparent red filter. A large, dark red, stylized number '3' is positioned in the center-left of the page. The text 'GRAND DOLE' is written in a bold, dark red, sans-serif font.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les compétences de la CA du Grand Dole 5

AXE 1

DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le Grand Dole, territoire d'innovation..... 11
Le Centre d'Activités Nouvelles du Grand Dole,
outil d'appui à la création / reprise d'entreprises..... 12
Le développement commercial 12
Le soutien à l'économie sociale et solidaire..... 14

AXE 2

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE AU CŒUR DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Les équipements structurants du territoire..... 17
Soutien aux événements du territoire..... 18
Le renforcement des équipements sportifs du territoire..... 19

AXE 3

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

L'offre de services pour les familles 22
L'offre culturelle 23
Un développement durable soutenu..... 24
L'optimisation des réseaux de transports 31
Habitat, logement et aménagement du territoire..... 33

AXE 4

RENFORCER LA COHÉSION TERRITORIALE

Planification territoriale 35
Le renforcement de la mutualisation des services..... 36
Des moyens administratifs adaptés et efficaces..... 39
La coopération territoriale..... 41

ÉDITO

Le rapport d'activité de l'Agglomération du Grand Dole est un outil précieux pour notre collectivité. Il est à la fois un exercice de transparence sur l'activité qui a ponctué l'année écoulée et un vecteur de présentation des actions déployées et des projets portés par notre collectivité. Il permet à tous, élus comme agents, de mesurer le travail accompli au cours de l'année écoulée.

Grâce à nos efforts constants, nous avons su créer une dynamique propice au développement de notre territoire et à son rayonnement. En utilisant l'ensemble des leviers à notre disposition, nous avons su impulser une énergie. Les nombreux projets qui se sont concrétisés, à l'image de l'extension d'ITM à Rochefort, ou l'implantation de Colruyt au sein du Pôle INNOVIA, en sont des exemples parlants.

Notre collectivité se développe, nos compétences s'étendent. Si le développement économique de notre territoire demeure l'un de nos piliers structurants, nous sommes de plus en plus investis de missions qui touchent le quotidien immédiat de notre population. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET, la gestion de l'eau, des infrastructures culturelles et sportives, le cadre de vie, l'habitat, les propositions périscolaires et bien d'autres encore, rendent, années après années notre territoire plus attractif. C'est grâce à cette vision globale de notre territoire que notre collectivité se diffuse de plus en plus et prend forme auprès de nos concitoyens.

L'année 2020 aura été une année dont nous nous souviendrons tous et qui marquera durablement notre société comme notre agglomération. La présentation tardive de ce rapport, alors que le mandat est déjà très avancé, en est un exemple comme tant d'autres. À l'heure où notre territoire commence à découvrir les effets de l'après-confinement, à travers une crise économique et sociale qui menace et qui impactera notre collectivité, nous devons nous nous préparer à une période pleine d'incertitudes. Nous serons, cependant, en capacité d'agir et de réagir comme nous l'avons fait depuis le mois de mars en soutenant les professionnels.

Avec chacun d'entre vous, je consacre ma détermination à la réalisation de nos objectifs communs, dans l'intérêt de notre territoire.

Jean-Pascal FICHÈRE
Président de l'Agglomération du Grand Dole



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

AU 31 DÉCEMBRE 2019

47
communes

84
élus siègent
au Conseil
Communautaire

424,43
km²

56 126
habitants

81
nouveaux
habitants

369
agents
travaillent
dans les services
de la CA du
Grand Dole

237
emplois
permanents

5
apprentis



LES COMPÉTENCES DU GRAND DOLE

La CA du Grand Dole a pour mission de contribuer à la création d'une identité territoriale forte et reconnue et de développer les structures et services utiles aux habitants et aux acteurs économiques. A cette fin, elle exerce de plein droit les compétences suivantes :

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- développement économique (aides aux entreprises, valorisation et promotion touristique...);
- aménagement de l'espace communautaire (organisation des transports urbains, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, PLUi...);
- équilibre social de l'habitat (PLH, politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire...);
- politique de la Ville (animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, définition des orientations du contrat de ville et du programme d'actions...).

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- protection et mise en valeur du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise d'énergie, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés...);
- création ou aménagement et entretien de la voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire;
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (piscines et parcs aquatiques, complexes sportifs, stades, golf du Val d'Amour à Parcey, piste de bicross à Tavaux, médiathèques et bibliothèques, conservatoire à rayonnement départemental, écoles de musique);
- action sociale d'intérêt communautaire (enfance-jeunesse, restauration scolaire).

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- étude et réflexion sur la sécurisation et l'approvisionnement en eau et sur le maillage des réseaux;
- soutien au développement des NTIC et promotion de cet outil au sein des communes;
- numérisation du cadastre et installation d'un SIG;
- mobilier urbain lié au transport urbain;
- protection et mise en valeur du cadre de vie (espaces naturels, lutte contre les inondations, lutte contre le changement climatique)...

LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES AUX COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION AU 1^{ER} JANVIER 2020

La loi NOTRE du 8 août 2015 et la loi du 3 août 2018 ont imposé le transfert des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020. Ainsi, pour préparer le transfert de ces compétences, la CA du Grand Dole a lancé en 2017 une étude pour connaître l'organisation et les installations existantes en matières d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes de son territoire.

Eau potable

La compétence est exercée en 2019 par 7 entités différentes (2 communes et 5 syndicats). Sur ces 7 entités, 5 ont confié l'exploitation de leur service par le biais d'une délégation de service public et 2 exploitent en régie.



26 500
abonnés

2 900 000 m³
d'eau consommés

50
réservoirs

23
ressources alimentent le territoire

15
stations (production, traitement ou reprise)

1 100 km
de réseaux de distribution

Assainissement

En 2019, 11 communes ne disposent d'aucun réseau d'assainissement collectif. La compétence assainissement collectif est exercée en 2019 par 30 entités différentes dont 3 syndicats. Sur ces 30 entités, 10 ont confié l'exploitation de leur service par le biais d'une délégation de service public et 20 exercent l'exploitation en régie.



23 500
abonnés

2 700 000 m³
d'eau assujettis

350 km
de réseaux de collecte

73
postes de relèvement

22
systèmes de traitement

Faits marquants en 2019

Février 2019 : lancement de la mise à jour de l'étude réalisée en 2017 pour actualiser l'état des lieux, en particulier concernant les points financiers et patrimoniaux.

Mars et avril 2019 : rencontre de l'ensemble des maîtres d'ouvrage et exploitants en eau potable et assainissement et visite de l'ensemble des installations.

Juin/juillet 2019 : réunions avec les élus sur le transfert (par secteur).

Septembre 2019 : Conférence des Maires : positionnement sur les enjeux du transfert.

Conseil Communautaire du 19 septembre 2019 : validation de la Charte de Transfert récapitulant les grands principes du transfert.

Octobre 2019 : consultation pour prestation d'exploitation d'une partie du service d'assainissement communautaire (2 lots géographiques).

1^{er} Janvier 2020 : transfert effectif des compétences (mais la Loi Engagement et Proximité de décembre 2019 permet aux communes de demander une délégation de tout ou partie des compétences).



LES PRINCIPAUX ACTEURS DU GRAND DOLE

Le Président : il assure l'exécution des décisions du Conseil et représente la CA du Grand Dole dans tous les actes de la vie civile. Il préside de droit toutes les commissions et le bureau. Il est assisté de 11 Vice-présidents et 7 conseillers délégués.

Les Commissions : 5 commissions internes sont placées sous la responsabilité d'un Vice-président. Leur rôle est d'étudier les projets importants conduits par la CA du Grand Dole. Les 5 commissions sont les suivantes :

- Commission affaires générales (35 membres)
- Commission affaires économiques (32 membres)
- Commission aménagement de l'espace, urbanisme, infrastructures (45 membres)
- Commission politiques sociales et culturelles (33 membres)
- Commission environnement, énergie, espaces naturels (39 membres)

En outre, plusieurs commissions extracommunautaires ont été mises en place : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH), Commission d'Appel d'Offres (CAO), Commission Intercommunale des Impôts Directs Locaux (CIID), Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), Commission Locale du Secteur Sauvegardé (CLSS).

Le Bureau communautaire : composé du Président et de 18 membres (11 Vice-présidents et 7 conseillers délégués), le bureau constitue l'exécutif de la CA du Grand Dole. En 2019, il s'est réuni 21 fois et 39 décisions de bureau ont été prises.

Le Conseil Communautaire : il comprend 84 membres, élus pour six ans au suffrage universel direct (depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013). Les élus votent le budget et délibèrent sur les projets d'aménagement et de développement de l'agglomération. En 2019, 6 conseils communautaires ont été organisés et 199 délibérations ont été prises.

La Conférence des Maires : elle rassemble l'ensemble des Maires des communes composant l'agglomération. Elle a un rôle consultatif et donne un avis sur les orientations budgétaires proposées par le Président de la Communauté d'Agglomération, avant le vote des délégués. Elle est amenée à se prononcer sur les dossiers importants de la Communauté d'Agglomération. En 2019, la Conférence des Maires s'est réunie 5 fois.

Le bureau communautaire



LES MAIRES ET LES 84 DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

Jean-Louis BOUCHARD • ABERGEMENT
LA RONCE (14)
Daniel BERNARDIN • AMANGE (10)
Jean-Marie MIGNOT • ARCHELANGE
Bernard GUERRIN • AUDELANGE (16)
Bruno CHEVAUX • AUMUR
Grégory SOLDAVINI • AUTHUME
Jean-Claude ROBERT • AUXANGE
René POUTHIER • BAVERANS
Bruno NEGRELLO • BIANNE
Denis GINDRE • BREVANS
Gérard FUMEY • BREVANS
Pierre VERNE • CHAMPAGNEY
Olivier MEUGIN • CHAMPDIVERS
Dominique MICHAUD • CHAMPVANS (4)
Philippe BLANCHET • CHÂTENOIS (13)
Robert FORET • CHEVIGNY
Jean-Claude LAB • CHOISEY (18)
Gérard CHAUCHEFOIN • CRISSEY
André ALBERTINI • DAMPARIS
Cyriel CRÉTET • DAMPARIS (7)
Michel GINIÈS • DAMPARIS
Françoise BARTHOULOT • DOLE
Mathieu BERTHAUD • DOLE
Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE • DOLE (3)
Stéphane CHAMPANHET • DOLE (11)
Jean-Pierre CUINET • DOLE
Isabelle DELAINE • DOLE

Catherine DEMORTIER • DOLE
Paul ROCHE • DOLE
Frédérique DRAY • DOLE
Timothée DRUET • DOLE
Jean-Pascal FICHÈRE • DOLE (1)
Jean-Baptiste GAGNOUX • DOLE
Daniel GERMOND • DOLE
Isabelle GIROD • DOLE
Justine GRUET • DOLE
Ako HAMDAROU • DOLE
Sylvie HEDIN • DOLE
Philippe JABOVISTE • DOLE
Nathalie JEANNET • DOLE (5)
Pascal JOBEZ • DOLE
Sévin KAYI • DOLE
Jean-Philippe LEFÈVRE • DOLE
Annie MAIRE-AMIOT • DOLE
Isabelle MANGIN • DOLE
Sylvette MARCHAND • DOLE
Catherine NONNOTTE-BOUTON • DOLE
Jacques PÉCHINOT • DOLE (9)
Esther SCHLEGEL • DOLE
Jean-Marie SERMIER • DOLE
Isabelle VOUTQUENNE • DOLE
Jean-Claude WAMBST • DOLE
Jacky ZASEMPA • ÉCLANS NENON
Séverine CALINON • FALLETANS
Pascal LOPEZ • FALLETANS
Jean-Luc CROISERAT • FOUCHERANS
Félix MACARD • FOUCHERANS (12)
Laurence BERNIER • FRASNE LES
MEULIÈRES
Jacques LOMBARD • GEVRY

Georges JEANNEROD • GREDISANS
Joël GERDY • JOUHE
Alain DIEBOLT • JOUHE
Jean THUREL • LAVANGEOT (19)
Micheline HENRY • LAVANS LES DOLE
Patrick JACQUOT • LE DESCHAUX (17)
Alain COURDEROT • MALANGE
Joachim DAYET • MENOTÉY
Dominique TRONCIN • MOISSEY
Michel JACQUOT • MONNIÈRES
Patrick SAUTREY • MONNIÈRES
Denis CHEVALIER • NEVY LES DOLE
Didier BAUDARD • PARCEY
Jean-Pierre FAIVRE • PARCEY
Dominique PERNIN • PEINTRE
Christian MATHEZ • PESEUX
Emmanuel SAGET • POINTRE
Franck DAVID • RAINANS (8)
Gérard FERNOUX-COUTENET •
ROCHEFORT-SUR-NENON (6)
Jean REGARD • ROMANGE
Valérie CHEVRIAUT • SAINT AUBIN
Claude FRANÇOIS • SAINT AUBIN (15)
Gérard GINET • SAMPANS
Maurice BOUÉ • TAVAU
Jean-Michel DAUBIGNEY • TAVAU (2)
Joëlle DROUHAIN • TAVAU
Colette HANRARD • TAVAU
Philippe TOURNIER • TAVAU
Maurice HOFFMANN • VILLERS
ROBERT
René CURLY • VILLETTE LES DOLE
Jacques LAGNIEN • VRIANGE



DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le Grand Dole, territoire d'innovation

L'année 2019 a connu des développements importants pour deux projets économiques phares : ITM à Rochefort-sur-Nenon et Colruyt sur INNOVIA.

ITM

Le transfert / extension de la base logistique à Rochefort-sur-Nenon est entré en phase pré-opérationnelle, avec le dépôt et l'instruction des dossiers d'autorisations nécessaires à ce projet complexe : permis de construire, autorisation d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). En parallèle, les fouilles archéologiques de sauvegarde ont été engagées sur le futur site et la CA du Grand Dole a entamé les travaux de réalisation de la voie qui permettra l'accès à la base logistique mais également à la future zone d'activité économique qui sera créée en continuité. Ces démarches ouvrent la voie au démarrage du chantier de la base logistique en elle-même, prévu en 2020.

COLRUYT

Le groupe belge de distribution avait annoncé fin 2018 son souhait d'implanter au sein du Pôle INNOVIA une nouvelle base logistique du groupe, ainsi que son siège France. Le projet a été affiné et précisé durant l'année 2019 pour aboutir à un master plan approuvé par le Syndicat Mixte INNOVIA en novembre 2019. Il prévoit l'implantation sur une surface totale de 15 ha. Le dépôt du permis de construire est prévu mi-2020. À horizon 2023 le site devrait compter plus de 500 salariés.

LE PÔLE INNOVIA

Il a poursuivi son développement à travers celui des entreprises déjà implantées : BGI Distribution, Scabois, Ynsect et Cylindre, qui totalisent ensemble près de 350 salariés, ou en cours d'implantation : 2F Production (20 emplois prévus). La station de distribution d'hydrogène opérée par DATS 24 (filiale du groupe Colruyt) a également été mise en service, démontrant de manière concrète l'implication de l'agglomération dans le déploiement de la filière hydrogène.

Dans la zone d'activités de Brevans, le projet d'unité de méthanisation Dole Biogaz est entré en phase de réalisation, par la création de la société Dole Biogaz, dont la CA du Grand Dole est actionnaire aux côtés du développeur Naskeo et d'un collectif d'une vingtaine d'agriculteurs, et par le démarrage du chantier de construction fin 2019. Le démarrage de l'exploitation est quant à lui prévu pour fin 2020.

Les autres zones d'activités de la CA du Grand Dole sont aussi le support de projets d'implantation ou de développement d'entreprises, matérialisés par des chantiers achevés ou en cours : Cérisnat, Pagot-Savoie à Fouchers, TSPC à Tavaux, ECCO-FOR, FORD, Motobox, FCB Isolation aux Grandes Épenottes à Dole, etc.



INNOVIA

15 ha
de superficie
pour le projet de
base logistique
Colruyt

AIDES AUX PORTEURS
DE PROJETS

303 615 €

**Avances Remboursables
pour le Développement des
Entreprises et de l'Artisanat
(ARDEA : création / reprise,
croissance / investissement)**

64 000 €

**de prêts d'honneur
du dispositif « Nouvel
Accompagnement à la
Création ou la Reprise
d'Entreprise (NACRE :
demandeurs d'emplois)**

343 500 €

**de prêts d'honneur
création / reprise
d'entreprises**

12 000 €

**de prêts d'honneur
croissance**

22 000 €

**de prêts d'honneur
transition
(dispositif de soutien
au commerce)**

15 000 €

**au titre de
la prime régionale
à la création-reprise
dans les territoires
fragilisés**

Le Centre d'Activités Nouvelles du Grand Dole, outil d'appui à la création / reprise d'entreprises

À la fois pépinière d'entreprises et point d'accueil unique pour les porteurs de projet de création, reprise et développement d'entreprises, le Centre d'Activités Nouvelles (CAN) demeure en 2019 un outil majeur pour l'exercice de la compétence économique.

L'année 2019 a été marquée par l'installation et le développement de la start-up Afuludine, dont l'accueil avait nécessité en 2018 la réalisation d'un certain nombre d'aménagements nécessaires au respect de la réglementation ICPE à laquelle la société est soumise.

Au 31 décembre 2019, 12 structures étaient accueillies dans le bâtiment, en plus du service économique du Grand Dole :

- 8 entreprises : Afuludine, Inoviaflow, DNC Mikit, FCB Isolation, Cobalt Structures, Catherine Bouhand OPC (maîtrise d'œuvre), ABC Téléphonie (téléphonie), Alvéole (architecture)
- 1 école de production : ECCOFOR (section métallerie)
- 3 associations : Initiative Dole territoires, BGE, SASTI, ainsi que des permanences de l'ADIE et de France Active Franche-Comté...

Par ailleurs, 9 entreprises bénéficient du service de domiciliation : ETIC (étanchéité), E-detect (études techniques), Groupe Forces (Formation professionnelle), LNV (food truck), CCS (climatisation chauffage), Assit'écrit (écrivain public), SAV2R (stores/volets roulants), Pass Time (édition guide touristique), Co-Sphère (conseil en concertation).

Il est à noter que quatre des entreprises hébergées sont engagées dans un projet de construction qui se concrétisera en 2020 : ECCOFOR (Dole Grandes Epenottes), FCB Isolation (Dole Grandes Epenottes), Mikit (Dole), Cobalt Structures (Tavaux).

Le guichet unique d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets, mutualisé entre le Grand Dole, Initiative Dole Territoires et BGE Franche-Comté, a connu en 2019 une activité importante :

- 40 porteurs de projets d'implantation accompagnés dans leur recherche de foncier / immobilier, en majorité pour une recherche portant sur du foncier (logistique en particulier). La demande en surfaces de bureau est également croissante ;
- 537 porteurs de projets / entreprises accompagné(es) dans le champ de la création / reprise d'entreprises,
- 5 projets accompagnés avec le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises du Grand Dole, pour un montant total de 185 000 €.
- 50 entreprises ont bénéficié de financements au titre de la création-reprise d'entreprises (Initiative Dole Territoires), pour un montant total d'aides (tous dispositifs confondus) de 760 115 €.

Les financements bancaires associés aux aides accordées s'élèvent à 4 262 758 €.

Le développement commercial

La CA du Grand Dole a poursuivi en 2019 son action volontariste en faveur du développement commercial. L'Office du Commerce et de l'Artisanat, dont les moyens ont été renforcés, a en particulier conduit les actions suivantes :

- 2 campagnes de communication (une première réalisée au printemps et la deuxième à Noël),
- le recensement des commerces de toutes les communes de la CA du Grand Dole,
- les Pépinières commerciales, boutiques et galeries éphémères, marché de Noël et animations diverses.

L'action porte aussi sur le soutien à l'implantation de nouvelles enseignes en centre-ville et en périphérie, avec pour effets une diminution de la vacance commerciale (11 % en moyenne en 2019 dans le centre-ville) et une diversification de l'offre dans les zones commerciales (Leclerc, Boulanger, Maxizoo...).

La CA du Grand Dole a été retenue en 2019 dans le cadre de l'opération nationale « Redynamisation et animation des commerces ». Elle s'est ainsi vue attribuer une subvention de 41 500 € pour le soutien à des actions de promotion et de communication, et une autre de 200 000 € sur une durée de 3 ans au titre du dispositif FISAC.

ACTION CŒUR DE VILLE

Le 21 juin 2018, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, la Préfecture du Jura, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale de l'Habitat, la ville de Dole et la CA du Grand Dole ont signé l'une des premières conventions de revitalisation du centre-ville, dans le cadre du plan national « Action cœur de ville ».

Doté de 5 milliards d'euros, mobilisés sur 5 ans, le plan « Action cœur de ville » entend permettre à 222 villes moyennes de France d'inventer les centres-villes de demain en répondant à une double ambition :

- améliorer les conditions de vie des habitants ;
- conforter le rôle de ces villes comme moteur de développement du territoire.

Les objectifs du programme « Action Cœur de Ville » sont déclinés à travers 5 axes :
Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Au regard de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » exercées par la CA du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes concernées ont cédé à cette dernière en pleine propriété les terrains des ZAE restant à commercialiser.

En 2019, les cessions de terrains validées en vue de l'implantation du développement ou du déplacement d'activités économiques dans les ZAE de la CA du Grand Dole ont porté sur une surface cumulée de plus de 27 000 m² et ont généré une recette de près de 822 000 €.

ACQUÉREUR	ZONE D'ACTIV. / COMMUNE	SURFACE (M²)	MONTANT (€)
Kbis Foncière Amplitude (Ford)	Dole Grandes Epenottes	4240	161 968
TSPC	Tavaux Charmes d'Amont	2500	62 500
SCI Trans Jura (Transports Antoine Rhône)	Foucherans Chauchaux	144	4 247
SCI DEO (Est Ouvrages)	Tavaux Charmes d'Amont	2000	60 000
TDF	Rocheft-sur-Nenon Z.I.	160	10 000
ECCOFOR	Dole Grandes Epenottes	4448	179 521
FCB Isolation	Dole Grandes Epenottes	2343	86 503
MOTO BOX	Dole Grandes Epenottes	3055	125 240
CHAZAL	Rocheft-sur-Nenon Z.A.	3018	33 198
RUSTHUL	Saint-Aubin les Prés de Bresse	3720	40 027
SCI Trans Jura (Transports Antoine Rhône)	Foucherans Chauchaux	1990	58 685
TOTAL		27618	821 889



DÉVELOPPEMENT
COMMERCIAL

152

**entreprises et commerces
démarchés en vue d'une
adhésion à la plateforme
« Achetez à Dole »**

115

**adhérents à la plateforme
(+ 60 % par rapport à 2018)**

145 000 €

**de chèques cadeaux
KDOLE vendus (+ 140%
comparé à 2018)**

ZONES D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES

7

**communes
concernées**

448 455 m²

**cédés à la
Communauté
d'Agglomération
du Grand Dole**

5 564 007 €

**d'acquisitions foncières
pour la CA du Grand Dole**

EMPLOI
INSERTION

382
parcours individuels
d'insertion soutenus

79 100 €
de dotation
financière globale

SUBVENTIONS VERSÉES
AUX ASSOCIATIONS EN 2019

174 150 €
versés par la CA du
Grand Dole
(150 300 € en 2018)

112 500 €
versés par l'État

40 000 €
versés par la Région
Bourgogne
Franche-Comté

Fête des jardins
2019

Le soutien à l'économie sociale et solidaire

EMPLOI INSERTION

Pour l'année 2019, les subventions versées aux associations par la CA du Grand Dole ont été réparties comme suit :

ASSOCIATIONS	ACTIONS	MONTANT	NBRE DE PARCOURS
Indibat	Accompagnement personnalisé vers l'emploi et immersion en entreprise	9 600 €	12 parcours
ALCG	Accompagnement renforcé vers l'emploi	2 400 €	3 parcours
CoopAgir	Accompagnement ciblé	4 000 €	5 parcours
Sineo	Parcours 4X+	4 000 €	5 parcours
Jura Services	Accompagnement vers l'emploi	22 400 €	28 parcours
Geiq Industries	Accompagnement renforcé vers l'emploi	8 000 €	10 parcours
Régie de quartier	Accompagnement vers l'emploi	8 000 €	10 parcours
Tempo	Accompagnement des salariés Café de l'emploi	4 800 € 1 500 €	6 parcours 50 parcours
Agate Paysages	Accompagnement des salariés	2 400 €	3 parcours
Roue de secours 39	Bouger vers l'emploi	9 750 €	50 parcours
Mission locale	Job dating	2 250 €	200 parcours

LE CONTRAT DE VILLE

La politique liée au Contrat de Ville permet le renforcement de la cohésion urbaine et de la solidarité locale envers le quartier des Mesnils Pasteur et ses habitants. Elle est conduite par l'État et la CA du Grand Dole, dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Le Contrat de Ville s'appuie sur trois axes :

• Axe 1 : Cohésion sociale

Les actions visent à réduire la pauvreté, à tisser du lien social, à renforcer la solidarité entre les générations. Elles visent aussi l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès au droit. Les domaines d'intervention sont les suivants : la réussite éducative, le lien social, la santé, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.

• Axe 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Les actions visent à améliorer de façon concrète et visible la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et visent notamment à renforcer l'attractivité du territoire.

• Axe 3 : Emploi et développement économique

Les actions visent notamment à réduire l'écart entre le taux d'emploi des quartiers Politique de la Ville et les autres territoires notamment pour le public jeune, à soutenir la création d'activité, à renforcer les dispositifs d'accompagnement des publics.



ASSOCIATIONS	ACTIONS	MONTANT
COHÉSION SOCIALE Santé, accès aux droits, tranquillité publique, prévention délinquance, lien social		
CCAS	Programme de Réussite Educative	26 800 €
Femmes Debout	Sociolinguistique, accès aux droits, sport femmes santé, violences faites aux femmes	25 500 €
Loisirs Populaires Dolois	Concours de saut d'obstacle, chantier jeunes, animation aux pieds d'immeubles, la ferme à la ville, soirées sportives, parcours de réussite sportif	20 000 €
Centre Social Olympe de Gouges	CLAS, ma santé mon bien-être, accès à la culture, accès à l'informatique, conseil citoyen, permanence aux habitants, les estivales du quartier	43 000 €
Régie de quartier	Fruits, conseil citoyen	3 000 €
Cité Jeunes	Le débat s'invite	2 000 €
Ass. Parents d'Elèves	Aide aux devoirs, tournoi de football, repas solidaires	3 150 €
Jura Services	Dématérialisation	2 500 €
Grand Dole rugby	Rugby	5 000 €
MJC	Réussite scolaire aux Sorbiers, conseil citoyen, école du spectateur	3 512 €
Marie Zurek	Estime de soi	2 700 €
ATD Quart Monde	Citoyenneté, vivre ensemble	488 €
ZEP Dole	Fresque murale	1 800 €
CADRE DE VIE ET HABITAT		
Centre Social O. de G.	Groupe Rénovation Logement	2 000 €
Régie de quartier	Jardins, recyclerie, porte à porte	18 500 €
ALCG	Recyclerie	3 000 €
Jardins familiaux	Fête des jardins	700 €
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
Centre Social O. de G.	Accès à l'emploi	1 000 €
Jura Services	Objectif emploi	2 500 €
Roue de Secours	Bouger vers l'emploi	3 000 €
CoopAgir	reprise d'activité pour les femmes	3 000 €
ADIE	Création d'activité	1 000 €

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le Programme de Réussite Éducative s'inscrit dans la politique de la ville et poursuit donc, à ce titre, la finalité de lutter contre les inégalités territoriales et sociales en intervenant principalement sur les quartiers prioritaires.

Il est positionné plus particulièrement sur l'axe éducatif des contrats de Ville avec la spécificité d'intervenir sur la prise en charge individuelle des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et/ou dont l'environnement social, familial et culturel ne favorise pas l'épanouissement et le développement harmonieux.

Il est porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis 2015, mais est géré administrativement et financièrement par le CCAS de la ville de Dole.

C'est un dispositif qui s'appuie sur un partenariat fort avec l'Éducation Nationale et les différents acteurs locaux intervenant dans les champs socio-éducatif, scolaire, médical et culturel. En 2019, 14,51% des prescriptions sont le fait des écoles maternelles, 53,23% des écoles élémentaires, 11,29 % de l'ASEAJ et les 20,96% restants sont des candidatures spontanées ou le fait d'autres structures (PMI, Petits Loups, Le Bonlieu, Assistantes sociales).

7 conventions de partenariat ont été conclues :

- Le Centre Social Olympe-de-Gouges pour les sorties familles, et un atelier sport animé par un éducateur sportif du centre ;
 - Un intervenant professionnel pour un atelier estime de soi ;
 - Les Loisirs Populaires Dolois pour un atelier cuisine, et la participation des enfants à l'ALSH ;
 - Participation des enfants au Pass'Sports et Santé ;
 - Un intervenant professionnel pour un atelier musical ;
 - Une psychologue vacataire est intervenue un jour par semaine ;
 - Une orthophoniste 1/2 journée par semaine au sein des écoles G. SAND et SORBIERS ;
- Un plateau technique a également été mis en place, regroupant les partenaires du PRE (le directeur du Réseau d'Education Prioritaire, la Maison des solidarités, le RASÉD, le Médecin Scolaire, l'ASEAJ et le CADA, le collège BASTIE).

SUBVENTIONS VERSÉES
AUX ASSOCIATIONS EN 2019

139 450 €
Pour la cohésion sociale
(santé, accès aux
droits, tranquillité
publique et prévention
de la délinquance,
lien social)

24 200 €
Pour le cadre de vie
et l'habitat

10 500 €
Pour l'emploi et
le développement
économique

PROGRAMME
DE RÉUSSITE
ÉDUCATIVE

47
familles ont adhéré
au dispositif

62
enfants bénéficiaires

68 800 €
Budget global

42 000 €
financés par la
DDCSPP (Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale et
de la Protection des
Populations)

26 800 €
financés par la CA
du Grand Dole

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE AU CŒUR DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Les équipements structurants du territoire

LE PARC DES EXPOSITIONS « DOLEXPO »

On compte pour l'année 2019 :

- 14 manifestations à caractère économique
- 9 salons (dont la seconde édition du salon Regalexpo avec le département du Vaucluse comme invité d'honneur, qui a accueilli plus de 10 000 visiteurs)
- 18 autres manifestations.

LA COMMANDERIE

On compte pour l'année 2019 :

- 26 manifestations à caractère économique,
- 36 manifestations culturelles,
- 7 salons,
- 17 autres manifestations.

L'OFFICE DE TOURISME

On compte pour l'année 2019 :

- Contacts : 17 182 (contre 15 468 en 2018)
- Demandes d'informations par mail : 589
- Nombre d'appels : 8 994
- Visiteurs de l'Office de Tourisme : plus de 30 000
- 670 000 nuitées touristiques

En décembre 2019, « Dole Tourisme » a renouvelé son label « ACCUEIL VÉLO » et a obtenu le nouveau label « VIGNOBLE ET DÉCOUVERTE ». Impulsé par le Conseil Supérieur de l'Enotourisme, ce label vise à mieux valoriser l'offre associant le tourisme et la viticulture dans les destinations viticoles de France pour toucher de nouvelles clientèles.

L'AÉROPORT DOLE JURA

En termes d'activité commerciale, l'aéroport Dole Jura a enregistré pour l'année 2019 un trafic de 111 161 passagers (contre 107 459 en 2018), dont :

- 46 590 passagers sur la liaison Dole-Porto-Dole,
- 35 383 passagers sur la liaison Dole-Marrakech-Dole,
- 17 755 passagers sur la liaison Dole-Fès-Dole,
- 2 730 passagers sur la liaison Dole-Londres-Dole (hiver 2019/2020),
- 2 944 passagers sur la liaison Dole-Bastia-Dole (de juin à septembre 2019),
- 5 572 passagers en vols charters divers,
- 1 399 mouvements d'affaires,
- 11 800 mouvements d'aviation générale (aéroclub, armée, entraînements).



TOURISME

32 M€
de retombées
économiques sur le pays
de Dole (restauration,
hébergement et loisirs)
(30 M€ EN 2018)

55 €
panier moyen de
dépenses par jour
et par personne
(50 € EN 2018)

TOP 4 DES CLIENTS
ÉTRANGERS

ALLEMAGNE **27 %**

PAYS BAS **20 %**

BELGIQUE **15 %**

SUISSE **14 %**

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN
BUFFET DE LA GARE

1 182 700 €
estimation du coût
global de l'opération (HT)
dont 149 485 € pour
l'acquisition du bâtiment

LA RÉHABILITATION DE L'ANCIEN BUFFET DE LA GARE EN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ

Dans la perspective d'une plus grande ouverture de la CA du Grand Dole vers Dijon et Besançon, il a été décidé en octobre 2016 d'acquérir le bâtiment désaffecté qui abritait jusqu'en 2005 le buffet de la gare. En effet, cet immeuble situé sur l'esplanade Jean-Pierre Santa Cruz a une proximité immédiate avec le premier quai et le passage souterrain donnant accès aux suivants. C'est le premier bâtiment que les voyageurs découvrent en arrivant à Dole et sa façade lui donne une visibilité exceptionnelle côté ville, en un point de convergence de nombreux modes de déplacement dont les transports publics urbains.

L'objectif du projet est de proposer un espace de travail partagé. Cette offre s'adressera à un public constitué de travailleurs indépendants, mais également de salariés de structures confrontées à des enjeux forts de mobilité, qui trouveront en ce lieu un espace de travail et de mutualisation accessible, modulable et connecté.

En février 2019 l'avant-projet sommaire de l'opération a été rédigé, et en septembre 2019 la consultation des entreprises a été lancée, en vue d'un démarrage des travaux en mars 2020.

Les financeurs sollicités sont :

- l'Europe pour 413 945 € (35 %)
- l'État pour 342 083 € (29 %)
- la Région Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 180 000 € (15 %)

Soit un financement de 936 029 €, qui représente 79 % du coût global du projet.



Week-end gourmand
du chat perché 2019



WEEK-END
GOURMAND DU
CHAT PERCHÉ
2019

40 000
visiteurs

120
exposants

Soutien aux événements du territoire

WEEK-END GOURMAND DU CHAT PERCHÉ

Événement unique en son genre, le Week-end Gourmand du Chat Perché transforme, trois jours durant, Dole, ses places et ses lieux exceptionnels, en un immense village gastronomique. Cette manifestation fédère de nombreux acteurs locaux. La cinquième édition qui s'est déroulée du 25 au 27 septembre 2019 a été une belle réussite !

Pour l'année 2019, le Week-end Gourmand du Chat Perché compte :

- 5 000 « pass dégustation » vendus,
- 900 couverts aux banquets,
- 300 paniers gourmands,
- 220 brunchs du marché,
- 37 restaurants partenaires,
- 23 professionnels des métiers de bouche,
- 40 participants aux balades fluviales gourmandes,
- 5 visites théâtralisées à la Maison Natale de Pasteur,
- 2 visites guidées du patrimoine clunisien.

CIRQUE & FANFARES

La 9^e édition du festival Cirque & Fanfares s'est déroulée les 7, 8 et 9 juin 2019. Pour cette édition on compte :

- 150 artistes,
- 42 concerts,
- 49 spectacles.

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

En 2019, la CA du Grand Dole a apporté son soutien à 12 associations culturelles locales, pour un montant total de 26 900 €. Elle a également versé une subvention à la commune de Damparis, pour l'organisation du salon « Textes et Bulles », pour un montant de 9 000 €.

Le renforcement des équipements sportifs du territoire

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

Dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire », la CA du Grand Dole assure la gestion de plusieurs équipements sportifs dont notamment :

- le Golf du Val d'Amour à Parcey : 317 licenciés, 234 abonnés et 20 jeunes de moins de 18 ans pour l'année 2019 ;
- l'Aquaparc Isis à Dole : 67 133 entrées et 307 568 € de recettes en 2019 ;
- la piscine Léo Lagrange à Tavaux : 19 291 entrées et 34 307 € de recettes en 2019 ;
- le gymnase communautaire de Saint-Aubin (Ernest Gagnoux) ;
- la piste de BMX à Tavaux.

LE FUTUR COMPLEXE AQUATIQUE ET SPORTIF COMMUNAUTAIRE

Le complexe aquatique et sportif communautaire est un projet unique et innovant pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il répondra aux besoins du territoire (scolaires et hors scolaires) et fera des pratiques physiques et sportives un support d'identité et de promotion du Grand Dole.

Les travaux ont débuté en 2018. La pose de la première pierre a eu lieu le 15 mars 2019. Les travaux ont continué sur l'année 2019 et se poursuivront jusqu'à la fin 2020.

DES TRAVAUX À L'AQUAPARC ISIS

Dans la continuité des travaux entrepris en 2018, les clubs ont pu continuer à s'entraîner après la saison estivale, jusqu'à la fin de l'année 2019.

LA CA DU GRAND DOLE ÉLARGIT SON DOMAINE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE POLITIQUE SPORTIVE

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la CA du Grand Dole affirme en 2019 son domaine d'intervention en matière de politique sportive en reconnaissant les équipements suivants d'intérêt communautaire :

- le stade de la Pépinière à Damparis,
- le stade Paul Martin à Tavaux,
- et le stade Bobin à Dole.



CIRQUE &
FANFARES 2019

40 000
festivaliers

22
fanfares et
compagnies de cirque
professionnelles

FINANCEMENT DU COMPLEXE
AQUATIQUE ET SPORTIF

22 826 075 €
coût de l'opération HT
dont 51% de subventions
publiques

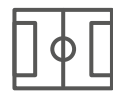
12 %
Participation financière
de l'État

11 %
Participation financière
de la Région

6 %
Participation financière
du Département

22,1 %
Participation financière
de la Ville de Dole

49,1 %
Participation financière
de la CA du Grand Dole



AMÉNAGEMENT
STADE BOBIN

623 122 €
coût de l'opération HT

AMÉNAGEMENT DU STADE BOBIN ET DE SES VESTIAIRES

La CA du Grand Dole a décidé en juillet 2018 de réaliser des travaux de rénovation du stade Robert Bobin et de ses vestiaires. Cette infrastructure sportive utilisée dans le cadre de la pratique du football mais aussi du rugby et de l'athlétisme était classée au niveau 5, à cause des dimensions du terrain et de la qualité insatisfaisante de la pelouse. Des travaux de mise aux normes ont été effectués pour accueillir des compétitions de niveau national : solution hybride innovante pour l'engazonnement, rénovation du terrain de football avec un support en terre et sable, système d'arrosage et de drainage du terrain, création d'une aire de saut à la perche et réhabilitation complète des vestiaires.

Coût de l'opération : 623 122 € HT (dont 54 % de subventions sollicitées).

Tout au long de la saison 2019, de nombreuses rencontres de rugby et foot se sont déroulées sur la nouvelle pelouse, recevant une approbation générale des clubs utilisateurs (JDF, USD, GDR).



SOUTIEN AUX
SPORTIFS

102 500 €
versés aux
associations sportives
(60 800 € en 2018)

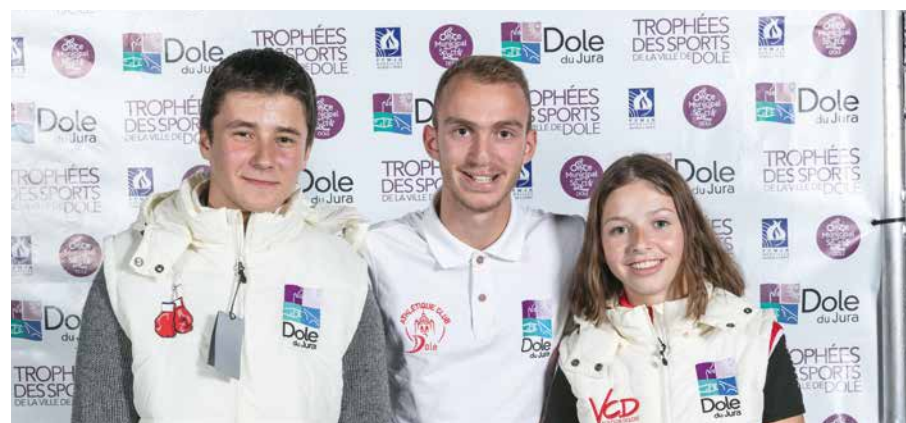
4 100 €
montant total
des aides apportées par
la CA du Grand Dole aux
ambassadeurs du sport

LE SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS ET ASSOCIATIONS

Outre la gestion d'équipements structurants, la CA du Grand Dole encourage également la pratique sportive en soutenant notamment les associations et clubs sportifs du territoire. En 2019, plusieurs associations sportives ont ainsi été soutenues financièrement.

LES AMBASSADEURS DU SPORT

La CA du Grand Dole soutient les sportifs à travers son programme « Ambassadeurs du Sport ». Lors de la cérémonie des « Trophées des Sports », trois sportifs ont été désignés « ambassadeurs » pour l'année 2019 : Louis OCCELLI-PROTET (boxe), Justin BOURNIER (marche) et Laura LAVRY (VTT).



Les Ambassadeurs 2019 :
le boxeur Louis OCCELLI-PROTET,
Le marcheur Justin BOURNIER
et la vététiste Laura LAVRY.

En 2019, les cyclistes « BMX » Tim GAUMIOT et Baptiste JUPILLE, le pongiste Baptiste MAGNIN et la karatéka Laura SIVERT ont fait honneur à leur statut avec de belles performances toute la saison, ponctuées pour les quatre sportifs par des participations aux championnats de France et du Monde de leur spécialité. Le montant total des aides apportées par la CA du Grand Dole dans le cadre de ce dispositif est de 4 100 €.

AXE 3

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS



Avec sa position géographique avantageuse, son environnement naturel exceptionnel et ses nombreux services, la CA du Grand Dole offre à ses habitants un cadre et une qualité de vie privilégiés



ACCUEILS DE LOISIRS

30

accueils de loisirs périscolaires

11

accueils de loisirs extrascolaires

5

secteurs jeunes

LUDOTHÈQUE

173

adhérents individuels
(144 en 2019)

1 400

participants à la Fête du Jeu

L'offre de services pour les familles

La CA du Grand Dole vient en appui des familles du territoire, à chaque moment de la journée et tout au long de l'année, grâce aux services et actions développées par le Pôle des Actions Éducatives. Dans le cadre de sa compétence « Enfance-Jeunesse », la CA du Grand Dole assure la présence d'équipes de professionnels sur l'ensemble du territoire, au plus près des bassins de vie et d'activités des familles.

L'année 2019 est une nouvelle année de référence suite au retour à l'organisation scolaire sur 4 jours incluant le plan mercredi durant toute l'année, et aux différents travaux dans les accueils de loisirs.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Effectifs périscolaires

- 430 enfants en moyenne par jour pour l'accueil du matin (2018 : 393) soit une augmentation par rapport à 2018 de 9,41%
- 1750 enfants en moyenne par jour pour l'accueil du midi (2018 : 1646) soit une augmentation par rapport à 2018 de 6,31%
- 702 enfants en moyenne par jour pour l'accueil du soir (2018 : 671) soit une augmentation par rapport à 2018 de 4,61%

Effectifs extrascolaires

- 317 enfants en moyenne par mercredi (accueil en journée) de septembre à décembre,
- petites vacances : 329 enfants en moyenne par jour toutes les petites vacances confondues (270 de 3 à 12 ans et 59 en secteur jeunes),
- vacances d'été : 481 enfants en moyenne par jour au mois de juillet (410 de 3 à 12 ans et 71 en secteur jeunes) et 317 enfants en moyenne par jour au mois d'août (280 de 3 à 12 ans et 37 en secteur jeunes).

La ludothèque en 2019

- 56 structures adhérentes dont : 22 écoles du Grand Dole, 24 accueils de Loisirs, 9 associations et une crèche.
- Intervention auprès de 36 classes de primaires (34 en 2018) dans 14 écoles du territoire pour plus de 800 élèves et sur 4 collèges (Tavaux / Damparis / Collège de l'Arc / Collège Ledoux), sur 53 séances. Mise en place d'ateliers dans les accueils de loisirs tous les mardis et jeudis soirs.
- Mise en place d'ateliers le deuxième vendredi et le troisième mardi de chaque mois auprès d'un public d'adolescents et d'adultes.
- Intervention dans les accueils de loisirs les mardi et jeudi soir, durant les vacances et en soirée, pour un temps de jeu avec les familles.
- Interventions dans les médiathèques de Dole et Tavaux.
- Organisation de la Fête du Jeu : 1 400 personnes présentes.
- Participation à plusieurs événements :
 - Salon de la petite enfance,
 - Salon « Texte et bulles »,
 - Semaine bleue à Dole,
 - Fête de quartier des Mesnils Pasteur,
 - Fête du Jeu.

Le salon de la petite enfance a accueilli 4 000 visiteurs et a connu un grand succès. 59 partenaires se sont engagés et 253 personnes ont participé à son organisation. Les secteurs jeunes ainsi que les accueils de loisirs se sont investis dans la mise en place d'une buvette ainsi que dans la réalisation de la décoration.

La Fête du Jeu est un événement pour lequel les accueils de loisirs se sont fortement engagés. La fête du jeu a accueilli 1 400 visiteurs et a connu un réel succès, avec 40 animateurs engagés et une vingtaine de jeunes des secteurs jeunes ayant participé à son organisation.

EN 2019, PLUSIEURS PROJETS MUTUALISÉS ONT ÉTÉ MENÉS

- mise en place de plusieurs séjours mutualisés (séjour neige, le Festival International du jeu à Parthenay, Métabief, Lyon),
- mise en place d'un projet lors de la journée des Droits de l'Enfant,
- participation aux animations de Noël,
- partenariat avec « Transform » et le service des sports pour une sensibilisation sur le don d'organes. Les éducateurs sportifs ont proposé aux enfants de découvrir différentes activités sportives.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis septembre 2017, la CA du Grand Dole a pris en charge la gestion de la restauration scolaire de l'ensemble des sites du territoire. Le syndicat mixte La Grande Tablée prépare les repas - au sein des locaux de la Cuisine Centrale de Dole - destinés aux écoliers d'Authume, Brevans, Champvans, Menotey, Choisey, Damparis, Dole, Le Deschaux, Foucherans, Parcey, Romange, Sampans, Tavaux et Villette-les-Dole. Le service et la remise en température des repas sont effectués sur site par des agents de restauration et les enfants sont accompagnés par des animateurs.

Point sur la mise en œuvre de la loi EGAlim :

- Menu végétarien 1 fois par semaine depuis le 01/09/19
- Convention avec les Restos du cœur depuis avril 2018
- 20% de produits bio et 27% de produits locaux soit déjà 47% sur les 50% demandés pour janvier 2022

L'offre culturelle

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DU GRAND DOLE

L'année 2019 a été marquée par un léger regain d'attractivité (+3,5% par rapport à 2018) avec 6 361 emprunteurs actifs, et 276 400 prêts aux habitants et aux collectivités (écoles, crèches, bibliothèques partenaires...).

Les activités de médiation et d'animation culturelles ont considérablement augmenté (+40%) avec 350 sessions proposées à destination de tous les publics sur l'ensemble du territoire, dont 260 accueils de classes.

Trois principales évolutions de l'offre ont été proposées : l'installation de 6 bornes de prêt-retour automatisé, la création du service de portage à domicile et l'intégration de la bibliothèque de Champvans au réseau.

Enfin, les médiathèques se sont dotées d'un projet de service 2019-2021 afin d'améliorer la diversité de leurs publics, la qualité de leur offre, la professionnalisation de leurs équipes, et l'efficacité de leur fonctionnement.



LA GRANDE TABLÉE

700 m²
de cuisine

19

emplois (18 ETP)

603 302 €

masse salariale

2 070 553 €

budget global HT

1 077 304 €

budget alimentaire HT

556 280

repas fabriqués

60

sites livrés quotidiennement

22

clients

7

membres du syndicat

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

6361

emprunteurs actifs

276 400

prêts

350

actions culturelles



697
élèves dont 75 %
âgés de moins
de 26 ans

44
emplois

38
enseignants

LES ENSEIGNEMENTS MUSICAUX

Le Conseil Communautaire a approuvé le transfert au 1^{er} mai 2018 de la gestion du Conservatoire à rayonnement départemental de Dole vers l'agglomération. Créé en 1972, le Conservatoire de musique et de danse de Dole propose des parcours pour tous - de l'éveil musical au cycle 3 diplômant - ainsi qu'un vaste choix de disciplines. Il dispose de plusieurs ensembles (maîtrise, chorales, orchestres à vent et à cordes...) et compte un département dédié aux musiques actuelles, les Caves. En 2019, il accueille 697 élèves, dont près de 75 % âgés de moins de 26 ans. C'est le seul Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) reconnu par l'État dans le Jura. Depuis le 1^{er} mai 2018, la gestion de cet établissement est assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui emploie 44 personnes, dont 38 enseignants, pour son bon fonctionnement.

En 2019, de nouveaux espaces pédagogiques ont été mis en place, créant de la transversalité entre disciplines, enseignants et élèves :

- Le «Labo» : espace de création et d'improvisation pour les élèves de 3^e cycle «traditionnels» et «musiques actuelles»,
- l'Atelier et le cursus «musiques de rue» ouverts à tous les élèves et musiciens amateurs dans toutes les disciplines.

Parallèlement, la CA du Grand Dole apporte des compensations financières aux deux écoles de musique du territoire : Tavaux-Abergement-Damparis et Saint-Aubin. D'un montant respectif de 45 160 € et 5 130 €, ces subventions permettent d'harmoniser progressivement les tarifs entre le Conservatoire à rayonnement départemental et ces écoles.



Un développement durable soutenu

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole agit en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie du territoire. Son action porte notamment sur la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des déchets ménagers, l'amélioration de la qualité de l'eau, mais aussi la sensibilisation à l'environnement.

De manière générale, la CA du Grand Dole intervient sur des services à la population (espace information énergie, service public d'assainissement non collectif...), de l'assistance aux communes (veille environnementale, gestion forestière...), de la construction de projets territoriaux (programme Trame Verte et Bleue), de la mise en œuvre de travaux (Monts Dolois, restauration écologique des cours d'eau...) et de la sensibilisation (animations nature, chantiers éco-volontaires...). Les moyens mis en œuvre reposent sur les services de la collectivité, ses communes et ses nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

LES DÉCHETS MÉNAGERS

	POIDS / HABITANT EN KG	EVOLUTION PAR RAPPORT À 2017
Quantités de déchets TRAITÉS en 2018*		
Incinération	171 kg	+ 0,5 %
Recyclage matière	190 kg	+ 4,7 %
Recyclage organique	110 kg	- 4,4 %
Traitement spécifique	1 kg	+ 12,6 %
Enfouissement	87 kg	+ 2,8 %
TOTAL	559 kg	565 kg

	POIDS / HABITANT EN KG	EVOLUTION PAR RAPPORT À 2016
Quantités de déchets COLLECTÉS en 2018*		
Déchèterie	199 kg	+ 1 %
Bacs gris	171 kg	+ 0,5 %
Bacs jaunes	44 kg	
Verre	39 kg	- 0,7 %
Papiers	16 kg	
Textile	5 kg	
Bennes à Déchets verts Grand Dole	39 kg	- 10,11 %
Bennes à Déchets verts Dole	24 kg	
Autres collectes	22 kg	+ 6,35 %
TOTAL	559 kg	565 kg

* Données extraites du rapport d'activité 2018 du Sictom validé le 23/08/2019

En 2019, le coût moyen annuel du service reste stable, de l'ordre de 107 € par habitant, dont 64.39 € pour la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, et 43.20 € pour la collecte et le traitement des points d'apports volontaires et les déchèteries. La facturation du service à l'utilisateur par la CAGD se fait via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, impôt direct établi sur la taxe foncière des propriétés bâties, dont le taux est stable (10.41% depuis 2016).

Évolution du service en 2019 :

- Poursuite du déploiement des points d'apports volontaires avec 13 conteneurs enterrés supplémentaires installés sur le centre-ville de Dole et 2 sur l'éco-quartier d'Authume.
- Mise en place du nouveau service de collecte à domicile des encombrants «SOS Encombrants» par la Régie de quartier de Dole.
- 2 nouvelles communes équipées de bennes à déchets verts : Chevigny et Menotey.
- Aménagement du quai à déchets verts de Lavangeot.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

64,39 €
coût moyen annuel du
service de collecte et de
traitement des ordures
ménagères résiduelles et
des emballages ménagers
recyclables par habitant

43,20 €
coût moyen annuel
des points d'apports
volontaires et des
déchèteries par habitant

559 kg
de déchets par
habitant traités en 2018
(564 kg en 2017)

559 kg
de déchets par
habitant collectés en 2018
(564 kg en 2017)



SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

11
projets financés

98 %
des installations
sont conformes



ZÉRO PESTICIDE

22
communes
accompagnées
par la CAGD

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce service concerne les habitations non raccordées à un système d'assainissement collectif, soit environ 6 835 habitants sur le territoire.

Le taux de conformité des installations est de 98 %.

Un programme d'animation incitant les propriétaires à la réhabilitation d'installations présentant un risque sanitaire ou pour absence d'installation se poursuit depuis 2015. 11 projets ont été financés en 2019 sur un total de 67 depuis le début du programme.

Un contrat d'animation spécifique a été mis en place sur la commune de **Falletans** pour 70 habitations en réhabilitation, en lien avec les travaux sur le ruisseau traversant le village ; il s'est poursuivi en 2019.

En 2019 les délégataires, Suez et Sogedo, ont repris les visites à domicile dans le cadre des contrôles périodiques de bon fonctionnement sur les communes du Deschaux, de Villers Robert et de Dole.

« ZÉRO PHYTO »

La réglementation sur l'utilisation des pesticides dans les espaces publics a changé au 1^{er} janvier 2017. LA CAGD a accompagné 22 communes dans ce changement de pratique, avec la conduite d'une étude «diagnostic des pratiques et élaboration d'un plan de désherbage» confiée à la FREDON.

Après un bilan en fin d'année 2017, cette démarche s'est poursuivie en 2018 avec un nouveau bilan en année n+2 complété.

En 2019, une rencontre s'est tenue le 25 mars avec les maires et les agents d'entretien pour un temps d'échanges et de **retours d'expériences**.

Un travail sur la gestion différenciée des cimetières de Dole est également engagé avec un test d'enherbement sur un secteur du cimetière de Landon.

Enfin, une **conférence** destinée au grand public s'est tenue le 29 avril 2019 à Damparis afin d'apporter des solutions alternatives aux pesticides pour l'entretien des jardins et potagers des particuliers.

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable 2019, la CA du Grand Dole a proposé des animations autour du développement durable.

- 4 juin : matinée en gare de Dole, avec documentations et conseils sur les différentes offres de mobilité du territoire proposés au grand public.
- 5 juin : visite de la centrale hydroélectrique du Moulin Rouge à Audelange, afin de découvrir un dispositif de production d'énergie renouvelable historiquement présent sur le territoire.
- 7 juin : l'Espace Info Énergie de Dole était dans le cloître de la Visitation à Dole pour apporter des conseils aux particuliers sur leurs travaux de rénovation et leurs projets d'économie d'énergie.

Parallèlement à ces animations «grand public», des animations ont été organisées à destination du jeune public :

- Une animation pour les enfants de l'accueil de loisirs d'Authume sur «Les mystérieux lichens», complétée par la visite de la station de mesure de qualité de l'air située à côté de l'école Wilson à Dole.
- La visite de l'appartement pédagogique aux Mesnils Pasteur par des jeunes adultes patients du CHS de St Ylie afin de les sensibiliser à la maîtrise des consommations dans un logement (énergie, eau ...), complétée par un atelier sur les « éco-gestes ».

La CA du Grand Dole a pu proposer ces animations grâce au soutien de nombreux partenaires : **les Loisirs Populaires Dolois, le pôle pédagogique Terre de Louis Pasteur, ATMO BFC, Pierre Ponard, SNCF, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le CHS St Ylie du Jura et Carpostal.**

ESPACES NATURELS

Trame Bleue

La CA du Grand Dole est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 sur la GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Les actions de restauration physique des rivières, telles que les projets de renaturation, de reméandrement, de diversification du lit mineur, d'amélioration de la connectivité latérale (annexes hydrauliques, mortes...) ou encore de reconquête des espaces de mobilité, contribuent à l'exercice de cette compétence.

Les sites prioritaires sur lesquels la CAGD s'est investie sont les rivières de la Clauge, de l'Orain, de Falletans, de la Loue et du Doubs.

Dossiers accompagnés et suivis en 2019 :

- Restauration de rivières de la vallée du Doubs : Clauge en forêt de Chaux, confluence Doubs/Loue
- Rivière Orain : barrage du Deschaux - Villers-Robert
- Vallée de la Loue : projet zone pilote, brèche à Nevy-lès-Dole
- Participation aux différents syndicats : Syndicat Mixte Doubs Loue, EPTB Saône Doubs, Syndicat de la Sablonne, Syndicat de l'Auxon
- Participation aux différents comités : Contrat de rivière Doubs, Espace de Mobilité du Doubs

Études et travaux conduits en 2019 :

- Etude et animation du projet de **restauration hydroécologique du ruisseau de Falletans dans le village**
- Suivi du dossier **Brindel** et de la maîtrise d'œuvre, réalisation du projet final, dossier réglementaire et marché de travaux pour la restauration de l'arche du pont roman et de la passe à canoë-kayak, marché de travaux de la passe à poissons.



Trame Verte

Atlas de la biodiversité intercommunal

La CA du Grand Dole a abouti à l'élaboration en 2018 d'un dispositif de type **"Atlas intercommunal de la biodiversité"**. Il comprend plusieurs volets : acquisition de connaissances et transmission de ces informations, animation locale et mobilisation autour des enjeux, actions en faveur de la biodiversité. À partir de la connaissance acquise qu'il s'agit de transmettre tant aux élus qu'à la population et aux acteurs socio-économiques du territoire, cet outil permettra, selon une démarche cohérente et structurée, de valoriser les bonnes pratiques et d'engager de nouvelles actions pour la préservation et la reconquête de la biodiversité.



Plantation de chênes
par l'école de Goux
Mars 2019

Testé avec succès sur la commune de Champdivers en 2018, l'atlas a permis dans un premier temps l'émergence d'un projet de création d'un verger municipal, qui a recueilli le soutien financier de la Région. L'expérimentation de l'atlas s'est poursuivie en 2019 à Authume, Tavaux et Saint-Aubin.

Projet des communes en faveur de la biodiversité

Depuis 2010, un fonds de concours a été mis en place pour accompagner les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ayant des projets d'aménagements précis et identifiés (espaces verts, bordures de chemin ou de routes communales, autres réserves foncières,...), pouvant correspondre à des équipements et répondant aux objectifs identifiés dans l'étude Trame Verte et Bleue.

En 2019, avec l'appui technique du Grand Dole, la commune de **Romange** a ainsi réalisé l'aménagement écologique d'un espace contigu à son RPI, comprenant la plantation de haies et de bosquets, la création d'une mare pédagogique et des cheminements. Ces travaux ont également bénéficié du soutien financier du Grand Dole grâce au fonds de concours dédié.

Projets associatifs

Appels à projet destinés aux associations qui œuvrent pour les espaces naturels. Les projets doivent être structurants et répondre aux attentes de la CA du Grand Dole dans son action en faveur de la biodiversité.

En 2019, cinq associations se sont engagées dans le dispositif : LPO Franche-Comté, Jura Nature Environnement, Dole Environnement, Fédération des chasseurs du Jura, Association mycologique et botanique doloise.

Conventions Pluriannuelles d'Objectifs

La CA du Grand Dole mobilise des partenaires au travers de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs triennales respectivement avec le Conservatoire Botanique de Franche-Comté (CBNFC-ORI), la LPO, et Jura Nature Environnement, qui viennent en appui de son intervention en faveur de la biodiversité sur le territoire. En 2019, ces partenaires ont réalisé les actions suivantes :

Jura Nature Environnement :

- Mise à jour de l'outil "Carte verte"
- Suivi du plan régional de conservation "Castor" sur le territoire du Grand Dole
- Finalisation du plan de gestion des Rangs (labellisation des sites ENS)

LPO FC :

Animation du projet d'Atlas de la biodiversité du Grand Dole sur les communes pilotes de Champdivers et d'Authume

CBNFC-ORI :

- Participation au projet "Atlas de la biodiversité" en appui pour la synthèse des données
- Complément d'inventaire de la flore et de l'entomofaune dans les forêts
- Identification de nouveaux enjeux écologiques hors des ZNIEFF et des sites Natura 2000
- Animation du réseau de correspondants de l'association mycologique et botanique doloise.

Soutien à l'agroécologie

Le Groupement de Vulgarisation Agricole Chemin-Dole (GVA-CD) porte un projet agro-écologique qui a pour objet de développer un ensemble de pratiques agricoles destinées à favoriser les auxiliaires de cultures, la petite faune et la biodiversité en général, par la création, l'aménagement et la gestion de leurs habitats, ou la mise en œuvre de pratiques innovantes. Ce projet est développé sous l'égide des labels GIEE-TESTER et AGRIFAUNE et le GVA est accompagné par la Chambre d'agriculture

du Jura et la Fédération départementale des chasseurs du Jura, cosignataires avec le Grand Dole de la convention triennale d'investissement.

En 2019, les actions ont porté sur la communication, l'achat de semoirs adaptés et l'évaluation technique et environnementale des pratiques. Une restitution du projet a également été faite en commission environnement du Grand Dole par les agriculteurs impliqués.

Pastoralisme des Monts Dolois

En 2019, la CA du Grand Dole a accompagné la commune de **Champvans** dans la maîtrise foncière du site du Mont Coq, par l'achat d'une parcelle à la vente, et a organisé la remise en pâturage du site. Le site dit "Chaudes-au-Loup" à **Rainans** a également bénéficié de l'accompagnement de la CA du Grand Dole pour sa remise en pâturage (soit près de 8 ha supplémentaires mis en gestion pour la restauration des pelouses sèches).

Réseau Espaces Naturels Sensibles

En 2019, la centaine d'hectares de terrains communaux inscrits en ENS et constituant le réseau des pelouses sèches des Monts Dolois a bénéficié de l'aboutissement du **conventionnement avec le Département**, garantissant ainsi les moyens de gestion de ces sites.

Natura 2000

C'est un réseau européen de sites écologiques constitué pour préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel des territoires.

La CAGD assure l'animation de deux sites Natura 2000 en partie sur son territoire : il s'agit du massif de la Serre et de la forêt de Chaux.

En 2019, l'animation a conduit aux réalisations suivantes :

- **Massif de la Serre** : un contrat pour la préservation de vieux arbres sur la commune de Frasne les Meulières avec mise en place d'un panneau informatif, une étude sur les oiseaux du massif, un inventaire des mares forestières, des chantiers éco volontaires, des inventaires participatifs, des sorties "Nature".
- **Forêt de Chaux** : des contrats pour la préservation de vieux arbres sur les communes de Rans et d'Étrepigny, une étude sur les insectes inféodés au bois mort dans le massif, des chantiers éco volontaires de nettoyage d'ouvrages hydrauliques favorables à la migration des amphibiens, la pose de gîtes à chauve-souris, ainsi que des sorties "Nature" et des inventaires participatifs.

Randonnée

Début 2019 a vu l'aboutissement du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Grand Dole permettant le balisage et la réalisation d'une signalétique directionnelle dédiée de 230 km de sentiers de randonnée pédestre et de 15 boucles VTT sur le territoire du Grand Dole.

Climat

En adéquation avec les nouvelles dispositions réglementaires et le rôle confié aux intercommunalités dans la transition énergétique, la CA du Grand Dole a formalisé son engagement dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du territoire de l'intercommunalité par une délibération du 26 juin 2017.



SOUTIEN À
L'AGROÉCOLOGIE

1 650 m
de haies implantées



PLAN DÉPARTEMENTAL
D'ITINÉRAIRES DE PROMENADE
ET DE RANDONNÉE

230 km
de sentiers de randonnée
pédestre balisés

15
boucles VTT balisées
sur le territoire du
Grand Dole



PCAET

document opérationnel
de coordination de la
transition énergétique
sur le territoire

INDICE DE LA
QUALITÉ DE L'AIR

248
jours avec
un indice bon
à très bon

En 2018, la CA du Grand Dole a fait appel au Bureau d'études H3C-Energies pour mener à bien la construction du PCAET et mettre en relation les grands enjeux liés aux changements climatiques et la capacité du territoire à en mesurer l'impact et s'y adapter.

Le PCAET s'appuie sur les mesures déjà existantes et sur un diagnostic complet effectué en 2018, à partir desquels un travail de réflexion a été conduit par les acteurs et partenaires locaux.

Cela a permis d'aboutir à une vision partagée et de dégager six axes stratégiques, qui, en fonction des atouts et des enjeux propres du territoire, sont jugés pertinents pour réduire à la fois son empreinte carbone et sa vulnérabilité : **renovation énergétique des bâtiments, mobilité verte, agriculture durable, réduction de l'impact environnemental des industries, développement des énergies renouvelables et sensibilisation des acteurs du territoire et des citoyens.**

Ces axes ont été déclinés ensuite en un programme de vingt actions, dont certaines ont déjà été mises en œuvre. L'objectif premier de ce programme d'actions est de généraliser les bonnes pratiques, à partir de retours d'expériences locaux, en associant l'ensemble des acteurs territoriaux. Il s'agit également de faire connaître les opérations pour lesquelles des acteurs de terrains sont engagés afin de rendre concret le développement durable, à l'image des projets, soutenus par le Grand Dole, comme l'installation d'une unité de méthanisation, la filière hydrogène ou encore la production de chaleur à partir de biomasse. Le deuxième objectif est d'œuvrer pour atteindre sur la période 2020-2026, une « double réduction » : **réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre**, tout en réduisant de 16% la consommation d'énergie. À cela, il conviendra d'ajouter une production d'énergies renouvelables doublée ainsi que l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

L'année 2019 a été consacrée à la phase de validation du PCAET :

- Présentation en bureau communautaire le 14 mars,
- Présentation en commission Environnement le 30 avril,
- Présentation en conférence des maires le 13 juin,
- Validation en conseil communautaire le 27 juin,
- Envoi pour avis au Préfet de Région, à la Présidente de Région et à l'Autorité environnementale le 5 juillet,
- Consultation du public en novembre,
- Arrêt du projet de PCAET en conseil communautaire le 18 décembre.

Le PCAET, engagera la CA du Grand Dole sur des objectifs à court, moyen (2030) et long terme (2050). Prévu sur une première période opérationnelle de 6 ans, le plan d'actions sera évalué à mi-parcours en 2023.

Indices de la qualité de l'air

Répartition 2019 de l'indice qualité de l'air observé sur la région de Dole en 2019 (données ATMO BFC) :

- Très bon à bon : 68%
- Moyen à médiocre : 32%
- Mauvais à très mauvais : 0%

L'optimisation des réseaux de transports

Le Grand Dole développe une politique de mobilité à travers son réseau de transport, avec la mise en place du TGD depuis le 1^{er} septembre 2009, mais aussi avec le déploiement d'une approche globale de la mobilité par le développement de modes de déplacement complémentaires comme les modes doux ou le covoiturage.

RÉSEAU TGD

L'exploitation du réseau est déléguée à la société CarPostal et a été renouvelée en septembre 2016 pour 7 ans. Les principes du nouveau réseau sont les suivants :

- une desserte de toutes les communes de la CA du Grand Dole,
- une offre par commune basée sur la population et la fréquentation,
- un objectif de simplification pour l'utilisateur (réservation et paiement par Internet, information voyageur...).

La desserte du réseau a été augmentée en septembre 2019 pour proposer trois services supplémentaires en ligne 2, en fin de journée, pour répondre aux problèmes de surcharge sur ces horaires et assurer une sortie plus adaptée aux élèves du collège de l'Arc en direction des Grandes Épenottes. Par ailleurs, suite à la fermeture du site de l'école des Commards à Dole, le junior 9 est prolongé de l'école Rockefeller jusqu'à l'école Wilson. La ligne 1 est prolongée de Choisey Paradis à Choisey Autoroute pour assurer une meilleure connexion avec l'aire de covoiturage.

De nouveaux tarifs ont été instaurés en 2019 pour favoriser l'intermodalité avec le train :

- une tarification combinée Réseau TER - Réseau TGD avec des réductions tarifaires sur les deux abonnements.
- la Ville de Dole a mis en place un tarif de stationnement à 50% pour les abonnés TER sur le parking des Messageries.

Chaque année, des actions de sensibilisation sont menées dans les établissements scolaires (élémentaires ou collèges) ; 23 classes ont été rencontrées pour 588 élèves sensibilisés en 2020. Par ailleurs, une session d'information a été organisée au Foyer du Val d'Amour et 6 à la Mission locale, soit 75 personnes rencontrées. Des actions spécifiques sont également menées auprès du grand public : forum des associations, accueil des nouveaux arrivants à Dole, stand au CHG Pasteur, CHS Saint Ylie, Colruyt, petit déjeuner en gare.

Mise en accessibilité du réseau

L'Agenda d'accessibilité programmé identifie 58 arrêts prioritaires, dont 50 nécessitent des travaux.

En 2019, la mise en accessibilité des arrêts se poursuit, avec la mise en accessibilité des arrêts prioritaires du Collège Ledoux, Rochefort Petite Croix et Crissey Mairie. À noter que l'arrêt Boyvin, qui dessert 6 lignes du réseau, même s'il ne pourra être réglementairement accessible, a fait l'objet de travaux pour améliorer son accessibilité. Au total, 28 arrêts prioritaires sont aujourd'hui accessibles.

Transport collectif

	NOMBRE DE TRAJETS / VOYAGES	
	2018	2019
Lignes régulières	687 827	726 685
Lignes régulières interurbaines	268 750	264 607
Lignes sur réservation	20 829	23 453
Navette/Cœur de Ville	115	54
TOTAL	977 521	1 014 799
Dont transports scolaires	253 250	266 666
Kilomètres com. (hors scolaires)	735 017	677 732



RÉSEAU TGD

7 ans

durée d'exploitation
du réseau déléguée
à la société CarPostal,
renouvelée en
septembre 2016

227

points d'arrêts
depuis le 1^{er}
septembre 2016

24

arrêts prioritaires
accessibles aux
usagers à mobilité
réduite

TRANSPORT
COLLECTIF

677 732

kilomètres parcourus
en transports
collectifs (hors
transports scolaires)

MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ INNOVANTE

Schéma des modes doux

Le schéma des modes doux a été approuvé en 2014. Le fonds de concours qui aide les communes à financer les projets pouvant s'intégrer dans ce schéma a changé de format en 2018. Dans ce nouveau cadre, 3 projets ont été approuvés à Saint Aubin, Crissey et Biarne, pour un montant total de 16 308 €.

Transformation de l'ancienne voie Grévy en voie verte

En 2017, la CA du Grand Dole a entamé une réflexion sur le projet de transformation de l'ancienne voie ferrée Grévy en voie verte. Ce tracé de 19,44 km entre les gares de Dole et de Mont-sous-Vaudrey permettra d'affirmer un axe de développement urbain stratégique, de raccorder les communes au sud du territoire et d'être un élément structurant du réseau cyclable.

En 2019, la fermeture de la voie par SNCF Réseau a été officialisée. Les marchés de travaux ont été passés par les maîtres d'ouvrage (la CA du Grand Dole, la Plaine Jurassienne, le Val d'Amour, Dole, Crissey, Villette les Dole, Parcey). Le montant estimatif des travaux est d'environ 1 730 000€ pour le Grand Dole. Les travaux débiteront en 2020.

Boucle insolite

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, la CA du Grand Dole a organisé le 22 septembre 2019 la 3^e édition de la Boucle Insolite. Cette balade urbaine à deux roues, d'environ 18,5 kilomètres, a permis aux cyclistes de découvrir la ville de Dole sous un autre angle, en passant dans des sites insolites fermés au public le reste de l'année : DOLEXPO, la Blanchisserie Roux, la déchetterie de la zone portuaire, IDMM, ETP Synergies, le Centre Technique Municipal, l'école Rochebelle, le Collège de l'Arc, l'Hôtel de Ville...

En 2019, environ 713 cyclistes ont participé à l'événement, dont 260 enfants.

Extension du service VDole

La CA du Grand Dole a inauguré en mai 2016 le service de location de vélo de longue durée "VDole". L'objectif principal est d'inciter à la pratique du vélo en permettant aux usagers de disposer d'un vélo à des tarifs modestes.

Ce service est un service du réseau de transport urbain de voyageur TGD, géré par le guichet unique en gare voyageurs. Cela permet d'améliorer encore les complémentarités entre le bus, le train et le vélo.

Chaque année le Grand Dole investit dans de nouveaux vélos à assistance électrique. Depuis 2019, 11 vélos sont disponibles. Avec les vélos classiques, au total ce sont 26 vélos qui sont ainsi proposés à la location.

Le règlement a évolué pour permettre à davantage d'usagers de tester le vélo à assistance électrique et la durée de location d'un VAE a été abaissée à 2 mois, non renouvelables, pour assurer une meilleure rotation des vélos, l'objectif étant de tester avant d'envisager une acquisition pour les particuliers.

Ce système de location est couplé avec l'installation par le Grand Dole d'un abri à vélos sécurisé sur le parvis de la gare de Dole, d'une capacité de 36 places.

Mise en service de l'application Pysae

Cette application à l'attention des usagers du réseau TGD permet d'avoir accès en temps réel aux horaires de passage des lignes urbaines 1, 2 et 3. Elle est couplée à l'installation de bornes d'information voyageurs sur les 4 arrêts principaux du réseau.

Travaux en gare de Dole

Après les travaux du Pôle d'Échange Multimodal, ce sont désormais les quais qui font l'objet d'une intervention, pilotée par SNCF Réseau, à laquelle est associée le Grand Dole. Ces travaux sont financés par l'Etat (75%) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (25%).

Habitat, logement et aménagement du territoire

Habitat – PLH

Après une phase administrative obligatoire (recueil de l'avis des communes, nouvel arrêt en Conseil communautaire, présentation au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, approbation en Conseil communautaire), le 2^e Programme Local de l'Habitat de la collectivité est devenu exécutoire le 20 novembre 2019.

Le programme d'actions va désormais pouvoir être déployé tout au long des six prochaines années.

Habitat - parc privé

OPAH-RU Dole, Cœur de ville (mise en place en juillet 2016) : 10 logements subventionnés (dont 7 projets locatifs) ; 182 600 € de subventions Anah et 54 500 € d'aides de la CA du Grand Dole.

La procédure d'opération de restauration immobilière engagée fin 2018 s'est traduite, suite à enquête publique à l'été 2019, par un arrêté préfectoral du 13 janvier 2020 déclarant d'utilité publique les travaux sur les 3 immeubles repérés. Une phase de négociation avec les propriétaires va ensuite être menée, pouvant aboutir à une phase d'expropriation en cas d'inaction de ces derniers.

Hors Centre-Ville de Dole : 118 projets subventionnés, 2 locatifs / 183 propriétaires occupants (132 énergie / 48 maintien à domicile / 3 habitat indigne) ; 1 070 000 € de subvention Anah et 32 000 € d'aides de la CA du Grand Dole.

Pour l'année 2019, le montant des travaux générés par les aides versées aux particuliers s'élève à près de 3 millions d'euros HT.



Habitat - parc public

95 agréments pour la réalisation de logements publics ont été accordés : 8 à Villette-lès-Dole, 18 à Tavaux et 69 à Dole (dans le cadre de la restructuration du foyer de jeunes travailleurs). Les subventions d'État apportées dans le cadre de ces projets représentent 942 352 €.

336 500 € de subventions ont été apportées par la CA du Grand Dole. Ces opérations vont générer un volume de travaux de 9,2 millions d'euros HT.

En parallèle, la convention du nouveau programme de rénovation urbaine a été finalisée et signée le 22 janvier 2020. Le programme, dont les travaux vont s'étaler sur la période 2020-2025 pour un montant de 23,2 millions d'euros HT, portent sur la réhabilitation de 373 logements, la démolition de 31 logements, la requalification d'espaces publics et la réhabilitation des équipements sportifs du secteur.

La conférence intercommunale du Logement, réunie pour la première fois en mai 2019, a défini les grandes orientations de la politique d'attribution de logements au sein du parc locatif public. Elle doit désormais entrer dans sa phase opérationnelle.

Gestion des aires des gens du voyage

L'aire permanente d'accueil des gens du voyage présente en 2019 un taux moyen d'occupation de 78 % (126 familles ont pu être accueillies, soit 479 personnes).



HABITAT 2019
PARC PRIVÉ

3 M€

**montant des travaux
générés pas les aides
versées aux particuliers**

HABITAT 2019
PARC PUBLIC

95

**agréments accordés
pour la réalisation de
logements publics**

336 500 €

**de subventions
apportées par la
CA du Grand Dole**



AIRES DES GENS
DU VOYAGE

126

**familles
accueillies**

RENFORCER LA COHÉSION TERRITORIALE

Planification territoriale

APPLICATION DU DROIT DES SOLS EN 2019 PAR PRESTATION DE SERVICE AUPRÈS DES COMMUNES MEMBRES DE LA CAGD

On compte pour l'année 2019 :

- 305 Permis de Construire (dont 99 déposés à Dole),
- 785 Déclarations Préalables (dont 282 déposées à Dole),
- 13 Permis de Démolir (dont 7 déposés à Dole),
- 7 Permis d'Aménager (dont 3 déposés à Dole),
- 788 Certificats d'Urbanisme (dont 686 CUa et CUb déposés à Dole).

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat, document cadre de programmation pour 6 ans, énonce les principes de la politique locale de l'habitat et fixe des objectifs :

- Agir sur le parc existant : lutte contre la vacance, restructuration du parc obsolète ;
- Modérer les objectifs de construction, en lien avec le PLUi ;
- Maintenir le taux de logement social à 16 % du parc de résidences principales.

Élément structurant du PLUi et définissant désormais des moyens opérationnels, il permettra de mettre en œuvre les orientations suivantes :

- Répondre aux besoins quantitatifs en logements ;
- Agir sur le foncier pour produire différemment et maîtriser le développement résidentiel ;
- Réinvestir le parc existant pour renouveler / développer l'offre locative ;
- Proposer une offre plus adaptée aux publics fragiles ou à des besoins particuliers : seniors, jeunes, gens du voyage...
- Piloter la politique intercommunale de l'habitat : outils d'observation, aide à la pierre, Conférence intercommunale du logement.

Il est entré en application le 20 novembre 2019.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Sur la base du projet de PLUi élaboré au deuxième semestre 2019, l'arrêt du projet est intervenu le 21 janvier 2019 :

- Arrêt du projet de PLUi le 21 janvier 2019 et bilan de la concertation
- Suite à la consultation des 47 communes de la CAGD, nouvel arrêt du projet de PLUi réaffirmé en Conseil communautaire le 25 avril 2019.
- Consultation de la MRAe et des personnes publiques associées (PPA) à compter du 12 février 2019.
- Réunion avec les représentants des Personnes Publiques Associées et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voisins le 2 octobre 2019.
- Réunion de la CDPENAF le 26 avril 2019 pour examen du projet de PLUi (avis émis par arrêtés préfectoraux les 6 et 7 juin).
- Recours gracieux de la CAGD concernant 12 arrêtés préfectoraux comportant des avis défavorables et nouvel examen en CDPENAF le 27 septembre 2019 ; nouvelles dérogations par arrêtés préfectoraux le 4 octobre 2019 accordées pour 11 Communes.
- Cinq nouvelles ouvertures à l'urbanisation sollicitées à l'enquête publique présentées en CDPENAF le 27 septembre 2019, obtenues par arrêtés préfectoraux du 14 novembre 2019.
- **Enquête publique organisée du 11 juin au 19 juillet 2019** : avis favorable de la commission d'enquête. Le dossier a ensuite été modifié pour tenir compte des différents avis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sans remise en cause du PADD.

PLANIFICATION
TERRITORIALE

1 898
dossiers déposés puis
instruits par la CA
du Grand Dole (dont 57 %
des dossiers déposés
pour la ville de Dole)



PLAN DE SAUVEGARDE
ET MISE EN VALEUR

397 000 €

**coût de l'étude HT
pour la ville de Dole
avec une participation
financière de la Direction
Régionale des Affaires
Culturelles à hauteur de 65 %**

- Présentation du dossier finalisé en Conférence Intercommunale de l'Urbanisme rassemblant les Maires des communes membres de la Communauté d'agglomération du Grand Dole le 2 décembre 2019.
- **Approbation du PLUi le 18 décembre 2019** par le Conseil Communautaire (rendu exécutoire un mois après sa transmission au Préfet du Jura).

Conséquence de l'adoption d'un PLUi : le droit de préemption Urbain est élargi à l'ensemble des communes du Grand Dole (délibération du 18 décembre 2018).

L'adoption du PLUi est aussi l'occasion de travailler en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France sur 9 projets de nouveaux périmètres délimités des abords concernant 8 communes. La procédure se conclura par un arrêté préfectoral en 2020, suivi d'une mise à jour du PLUi.

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)

Le Site Patrimonial Remarquable de la ville de Dole (ex-Secteur Sauvegardé, 114ha) est régi par un document de gestion spécifique qui tient lieu de PLU, le PSMV, lequel n'a pas évolué depuis 1993.

Un prestataire a été retenu (2018) pour conduire une révision de ce document et la procédure est désormais bien engagée :

- Mars : présentation du diagnostic (état des lieux et analyse du document de gestion)
- Mai : démarrage de l'inventaire et catalogage des espaces ouverts (cours, jardins, espaces publics)
- Décembre: démarrage de l'inventaire et catalogage des immeubles, y compris les intérieurs, et début des **visites d'immeubles**, rédaction des fiches, numérisation...

SRADDET

La loi NOTRe de 2015 a créé le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui permet à chaque Région de fixer les grandes orientations à l'échelle de son territoire.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a délibéré en janvier 2017 afin de lancer la démarche de concertation et d'élaboration du SRADDET, dont le projet a été finalisé en 2018.

Dans ce cadre, la Région a sollicité les acteurs du territoire régional et a proposé des réunions et ateliers pour l'élaboration du document en 2017 et 2018, auxquels des représentants de la CAGD ont été associés. La Région a adressé pour avis le SRADDET version V0 en février 2019, avec un retour effectué par la CA du Grand Dole le 15 mars 2019.

La CAGD, en qualité de Personne Publique Associée, a émis un avis défavorable sur le document par délibération en date du 19 septembre 2019 qui a ensuite été soumis à enquête publique en décembre 2019 et janvier 2020.

LE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le droit de préemption urbain est depuis le 1^{er} novembre 2015 une compétence de la CA du Grand Dole, suite à la prise de compétence PLUi (pour l'ensemble des communes dotées d'un document d'urbanisme).

Toutes communes confondues, le volume de Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) traitées pour 2019 est de 871 (hausse de 3 % par rapport à 2018). La CA du Grand Dole a préempté une fois et a également délégué une fois son Droit de Préemption Urbain (DPU) à une commune (Dole).

L'exercice du droit de préemption reste donc exceptionnel mais les DIA permettent parfois l'engagement de négociations et offrent une vision essentielle de l'état du marché.



Conférence des secrétaires
de mairie

Le renforcement de la mutualisation des services

Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été adopté en Conseil Communautaire le 4 février 2016, pour la période 2016-2020.

Ce schéma permet de renforcer les services d'intérêt communautaire, d'améliorer la qualité des services publics, de rendre plus lisible l'action intercommunale et de renforcer l'identité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. À plus grande échelle, il permet de mieux organiser l'ingénierie territoriale et il constitue également un levier de renforcement de la légitimité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour porter les intérêts du territoire au sein de dialogues supra-territoriaux, dans le contexte de la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté.

LE SERVICE DE REMPLACEMENT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DE LA CA DU GRAND DOLE

Le service de remplacement des secrétaires de mairie a été mis en place en 2015, afin de pouvoir répondre à la demande des communes concernant le remplacement des secrétaires de mairie temporairement absentes. Depuis, ce service s'est développé et permet de répondre également au remplacement pérenne de secrétaires de mairie (suite à mutation, départ à la retraite...).

LES CONFÉRENCES DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DE LA CA DU GRAND DOLE

En 2018, la CA du Grand Dole a créé une nouvelle instance destinée à échanger avec l'ensemble des secrétaires de mairie sur les décisions et projets importants concernant le territoire de la CA du Grand Dole. Ces rencontres sont aussi l'occasion d'informer sur des points d'actualité et de dynamiser le réseau technique des secrétaires de mairie au sein de l'ensemble des communes du territoire.

En 2019, cette conférence des secrétaires de mairie s'est réunie 3 fois : le 18 janvier, le 14 mai et le 7 novembre.

Lors de ces conférences, les thématiques abordées ont été les suivantes :

- Les grands projets d'investissement 2019 de la CA du Grand Dole et de la ville de Dole
- Les inscriptions scolaires pour les transports
- La création d'une fourrière automobile intercommunale
- Le dispositif d'appui aux communes pour la mise en place d'une vidéo-protection
- Le PLUi (point d'étape)
- La démonstration de la solution informatique SIMCO d'aide à la gestion financière pour les communes



SERVICE DE
REMPLACEMENT
DES SECRÉTAIRES
DE MAIRIE

19
communes ont
fait appel à
ce service en 2019
(11 en 2018)

11
secrétaires ont été
mises à disposition des
communes du territoire
(8 secrétaires en 2018)

1981
heures de travail
effectuées par les
secrétaires du Grand
Dole pour le compte
des communes

- La présentation de la loi sur la transformation de la fonction publique du 6 août 2019
- Le transfert des compétences eau et assainissement à la CA du Grand Dole
- Les dispositifs de financement public ouverts aux collectivités territoriales
- La mise en place de permanences numériques dans les communes
- Le déploiement de la plateforme extranet des secrétaires de mairie

DES FORMATIONS MUTUALISÉES

En 2019, la CA du Grand Dole a mis en place, avec le CNFPT, des formations appelées « formations UNION », organisées sur le territoire intercommunal (à partir de 12 personnes inscrites, provenant de communes différentes).

Une enquête a également été adressée aux secrétaires de mairie afin de mieux cibler leurs attentes en termes de formation :

26 secrétaires de mairie (représentant 31 communes) ont répondu à cette enquête se sont montrées intéressées pour participer à des formations dans les domaines prioritaires suivants : état civil, ressources humaines, formalités administratives et urbanisme. Deux sessions spécifiques ont ainsi pu être organisées en 2019 : « Actualité État civil – échanges de pratiques » le 9 avril 2019 à Dole (23 secrétaires du Grand Dole ont suivi cette formation) et « Actualité Formalités administratives » le 13 juin 2019 à Dole (20 secrétaires du Grand Dole ont suivi cette formation).

CRÉATION D'UN « CLUB ACHETEURS »

En 2018, la création d'un groupement de commandes à durée illimitée a été validée par le Conseil Communautaire, afin de faciliter et fluidifier les procédures d'achats dans un grand nombre de domaines (fournitures de bureau, matériel technique, énergie, entretien de la voirie, des locaux ou des espaces verts, location de véhicules...). Coordonné par la CA du Grand Dole, ce « Club Acheteurs » se propose de rassembler les communes du territoire, le centre communal d'action sociale de Dole et le syndicat mixte de la Grande Tablée. En 2019, 33 communes ont adhéré à ce « club acheteurs ».

ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL

À la demande de plusieurs communes, la CA du Grand Dole a lancé en 2017 une réflexion sur la mise en place d'un outil informatisé de gestion administrative des cimetières et a sollicité plusieurs prestataires susceptibles de répondre aux besoins des communes.

Après concertation des communes intéressées, la CA du Grand Dole a décidé d'acquérir le logiciel « Cart@CIM » de la société GFI, pour un montant de 5 808 € TTC, et de prendre à sa charge les frais de formation d'un montant de 2 976 € TTC. Le reste à charge des communes correspond au frais de maintenance du logiciel (la première année est gratuite). Ce coût annuel unique s'élève à 777,60 € TTC, à diviser par le nombre de communes associées. En 2019, 8 communes se sont associées à cette action et ont pu bénéficier de la mise à disposition de cet outil informatique de gestion des cimetières.

FONDS DE CONCOURS POUR SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COMMUNES

Dans le cadre du pacte fiscal et financier adopté en février 2018, la CA du Grand Dole a mis en place un dispositif de fonds de concours pour accompagner les projets des communes. La construction d'un bâtiment communal ou d'un équipement sportif, la création d'une aire de jeux, d'une piste cyclable, des aménagements touristiques ou la valorisation du patrimoine ancien... Voici quelques exemples de projets qui ont pu bénéficier d'une aide financière de la CA du Grand Dole en 2019.

FONDS DE CONCOURS
AUX INVESTISSEMENTS
DES COMMUNES

279 719 €
aides attribuées
par la CA du Grand Dole
pour des projets
d'investissement des
communes
(246 288 € en 2018)

975 812 €
montant HT des projets
d'investissement des
communes

45
projets déposés par les
communes et soutenus par
la CA du Grand Dole
(33 en 2018)

32
communes bénéficiaires
du Fonds de Concours
(29 en 2018)

Des moyens administratifs adaptés et efficaces

LES MOYENS FINANCIERS

Les projets menés en 2019 marquent une nouvelle étape dans la recherche d'efficacité et de qualité comptable

Certification des comptes

Ce projet au long cours a démarré en 2018 et continuera en phase expérimentale jusqu'en 2023. C'est une démarche transversale dont l'objectif est de rapprocher la comptabilité publique des méthodes d'une comptabilité traditionnelle privée, en vue d'obtenir une certification délivrée par un Commissaire aux Comptes.

La CA du Grand Dole accueillera pour la première fois en 2020 un certificateur qui sera chargé de rendre un avis sur la régularité, la fiabilité et la fidélité des comptes au regard des missions et du fonctionnement de la collectivité. Cette première certification dite « à blanc » s'appliquera sur les comptes 2020.

Ce projet, piloté par la Cour des Comptes, fait l'objet d'une étroite collaboration avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Cette démarche implique l'ensemble des services, amenés à repenser leurs processus financiers, administratifs et techniques afin de pouvoir retranscrire dans les comptes l'image fidèle des activités de la CA du Grand Dole.

NB : la Ville de Dole, si elle ne fait pas officiellement partie des collectivités expérimentatrices, est associée au projet du fait de la mutualisation et de la duplication de l'ensemble des méthodes de travail.

Changement de nomenclature comptable

Une nouvelle nomenclature comptable a été mise en place au 1^{er} janvier 2019. Rendue obligatoire du fait de l'inscription de la CA du Grand Dole dans la démarche de certification, cette nouvelle norme devrait s'imposer à l'ensemble des collectivités d'ici 5 ans. La CA du Grand Dole fait donc partie des pionniers. Au-delà de la transposition des comptes, l'adoption de cette nouvelle nomenclature (en lieu et place de la M14) impose de nouvelles pratiques (amortissements au "prorata temporis", respect de la séparation d'exercice, procédures de suivi des relations avec les satellites...) destinées à améliorer la lecture des comptes, à rendre une image plus fidèle et sincère de la collectivité sous l'angle comptable, financier et patrimonial notamment. En outre, le développement du contrôle interne au sein de la collectivité permet à celle-ci de mieux appréhender, maîtriser et traduire comptablement ses risques dans les comptes.

Mise en place d'un service facturier (SFACT)

Le SFACT est une plateforme collaborative réunissant des agents de la collectivité et des agents de la trésorerie municipale. Ce service unifié est responsable du traitement de la dépense sur la totalité de la chaîne, depuis la réception de la facture jusqu'au paiement du fournisseur.

L'objectif principal est d'harmoniser les pratiques et d'éviter les contrôles dits « redondants » qui sont de nature à augmenter les délais de paiement. Ce nouveau service innovant a démarré le 1^{er} septembre 2019.

Ce service gère les factures et mandats de 5 entités (Grand Dole, Ville de Dole, CCAS de Dole, Syndicat Mixte de la Grande Tablée, Syndicat Mixte Innovia) et gère 14 budgets au total. En 2019, ont été traités environ 16 500 factures, 18 000 mandats et 30 000 lignes de mandats.

Sur 2019, le délai global de paiement s'est établi en moyenne à 19 jours de traitement. Depuis le démarrage du service facturier, ce délai est passé à 15 jours de traitement.



SERVICE FACTURIER

5
entités
regroupées

15
jours de délai
global de paiement

14
budgets gérés

16 500
factures traitées



237
agents
permanents

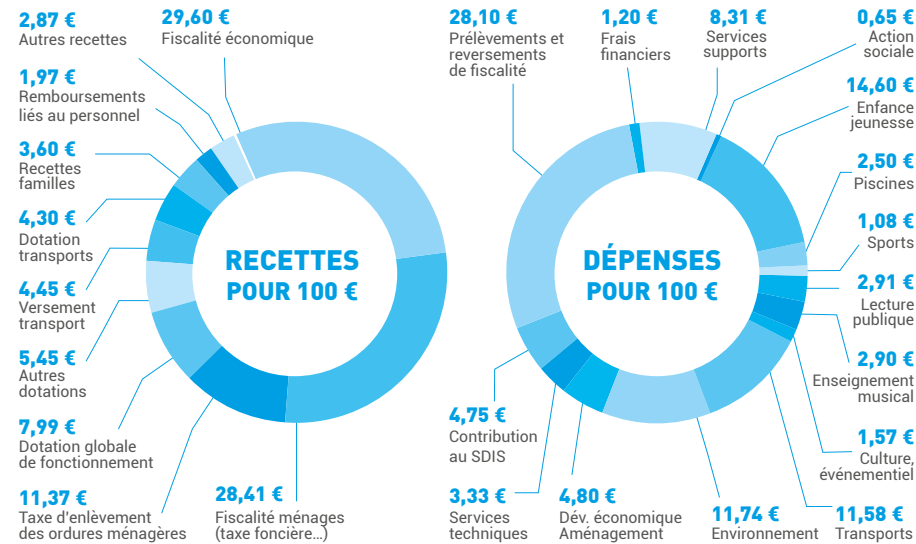
6
contrats
d'apprentissage

138
stagiaires accueillis

11 039 405 €
coût de la
masse salariale
de la CAGD

LES MOYENS HUMAINS

En 2019, 4 réunions de dialogue social ont été organisées et consacrées à la mise en place du RIFSEEP-CIA des agents de catégories A et B et à la participation employeur à la garantie maintien de salaire.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le Département du Jura a initié un plan de déploiement du très haut débit (la FTTH, c'est-à-dire la fibre à domicile).

9 communes de la CA du Grand Dole sont identifiées comme prioritaires pour l'accès à la fibre et donc au très haut débit : Choisey, Gevry, Foucherans, Tavaux, Crissey, Authume, Monnières, Champvans et Damparis.

Par ailleurs, des opérations plus légères de montées en débit ont déjà été réalisées en 2019 sur des secteurs actuellement mal desservis :

- Baverans, Sampans, Biarne depuis janvier 2019,
- Jouhe depuis mars 2019,
- Archelange et Châtenois depuis octobre 2019.

7 autres communes seront concernées en 2020.

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Nombre de parutions en 2019 :

- 6 lettres du Conseil
- 1 guide été Enfance Jeunesse
- 1 guide de rentrée Enfance Jeunesse
- 1 plaquette sur les équipements nautiques.

La coopération territoriale

LE PAYS DOLOIS

La CA du Grand Dole est membre de l'Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales (ARAPT) du Pays Dolois - Pays de Pasteur. L'ARAPT est composée au total de 4 EPCI membres (les autres membres de l'ARAPT sont les Communautés de Communes de la Plaine Jurassienne, de Jura Nord et du Val d'Amour). Dans le cadre de ce partenariat territorial, un agent de la CA du Grand Dole est mis à disposition de l'ARAPT.

Le Pays est l'échelle de contractualisation de la Région pour le contrat «Cap Territoire», qui a été signé le 30 janvier 2019 et pour lequel la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ARAPT du Pays Dolois ont choisi comme fil directeur «l'accueil et l'attractivité». Sur la période 2018-2020, le Pays Dolois travaille sur la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial et sur la mise en place du Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays Dolois. Le Pays Dolois travaille également sur l'amélioration de l'accueil du public en forêt de Chaux.



Signature du contrat
«Cap Territoire»

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN CENTRE FRANCHE-COMTÉ

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est membre du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté depuis 2013. Ce Pôle de coopération territoriale regroupe également les Communautés d'Agglomération de Lons, de Besançon, de Pontarlier, de Vesoul et de Morteau. Il s'agit d'un syndicat mixte qui a pour but de porter des projets de réflexion et des projets opérationnels dans les domaines suivants : aménagement/environnement, culture, tourisme, développement économique, aménagement numérique, santé et transport/mobilité. Son objectif est de gérer des enjeux politiques et de services publics à des échelles qui appellent des coopérations et des solidarités, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire.

Pour la période 2014-2020, la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des programmes de financements européens, a choisi de s'appuyer sur le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté pour informer, accompagner et sélectionner les projets du territoire répondant aux critères de l'Union Européenne. En 2019, les projets suivants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont reçu un avis favorable du comité de sélection du Pôle Métropolitain :

Au titre de l'axe 5.1 « Espaces dégradés » du FEDER : création d'un espace de travail partagé dans l'ancien buffet de la gare de Dole, réhabilitation de l'ancien CE Solvay en ludothèque et construction d'un ALSH à Tavaux, et requalification du quartier « rive gauche » du Doubs

Au titre de l'axe 5.2 « Quartiers prioritaires » du FEDER : aménagement « nature » du cœur de quartier sur la friche Carrel et revitalisation et développement du pôle sportif des Mesnils-Pasteur.

Par ailleurs, le Pôle Métropolitain accompagne les territoires dans le développement de dynamiques touristiques ambitieuses, tel que le projet de « réseau d'information touristique numérique » dans lequel la CA du Grand Dole s'est engagée.

[illegible][illegible]

